Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 12

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« la question du nom dans la syntaxe... Il me paraît aussi très mau-
« vais d'étudier à part, comme des entités abstraites, les mots inva-
« riables (adverbes, propositions, conjonctions) au lieu de les faire
« voir fonctionnant dans les prépositions, où leur rôle et leur signifi-
« cation apparaissent nettement. Par exemple, les conjonctions de
« subordination servent à unir les subordonnées à la principale ; il
« faut donc, non pas les étudier isolément dans un chapitre spécial
« avec les autres conjonctions, ce qui ne peut se justifier, mais en
« parler dans le chapitre où l'on veut faire comprendre le mécanisme
« de la proposition subordonnée. En procédant ainsi on est dans la
« vérité et la logique... L'enfant comprend aisément ce qui est con-
« forme à ses habitudes d'esprit, surtout si l'on a soin de toujours
« partir de l'exemple concret et facile à saisir. »

Tel est l'esprit, dans lequel M. Henri Sensine a composé sa grammaire. Les principes qui l'ont guidé sont excellents, ils sont partagés aujourd'hui « par la majorité du corps enseignant de la France et de la Suisse romande ». Très informé des travaux consacrés aux questions de grammaire, l'auteur s'est inspiré des idées directrices que la méthodologie moderne professe et défend. Les exemples qu'il emploie sont adaptés à l'âge des élèves, auxquels l'ouvrage est destiné. Les morceaux de lecture, ajoutés à la partie grammaticale, sont empruntés aux grands écrivains. Persuadé qu'un fragment de belle prose ou de vers harmonieux intéresse et captive, M. Henri Sensine reproduit de nombreux extraits, dont plusieurs sont très heureusement choisis et ont une réelle valeur pédagogique. De cette façon, l'enfant est amené à se servir du langage littéraire comme du langage usuel ; en les étudiant simultanément, il apprend à bien parler et à bien écrire [1].

Selon la remarque de M. Edmond Gilliard, l'ouvrage de M. Henri Sensine n'est pas un simple recueil « de tâches, c'est un livre d'explications ; ce n'est pas un code mais un traité démonstratif ; on y sent partout le désir d'aider [2] », le souci d'être clair et logique, de faire comprendre avant de faire apprendre. Julien FAVRE.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans sa séance du 28 mai, le Conseil d'Etat a approuvé les dédoublements scolaires projetés à Ependes et à Pont-en-Ogoz.

— L'Université compte ce semestre d'été 506 étudiants immatriculés. Il y en avait 604 au semestre d'hiver passé et 575 au semestre d'été 1909.

Voici la statistique des quatre facultés (les chiffres correspondants du semestre d'hiver sont entre parenthèses) : Théologie, 228 (235); Droit, 120 (124); Lettres, 118 (108); Sciences, 140 (138).

[1] SENSINE, Préface, p. 1 à 7, passim.
[2] *Gazette de Lausanne*, 27 mars 1910, article intitulé *Une nouvelle grammaire française*.

Au point de vue de la nationalité, les étudiants se répartissent ainsi : Suisse, 178 (185); Russie (Pologne et Lithuanie), 105 (100); Allemagne, 104 (97); France, 64 (75); Bulgarie, 32 (29); Autriche, 27 (22); Etats-Unis, 23 (24); Italie, 19 (20); Hollande, 10 (11); Hongrie, 9 (11); Turquie, 8 (9); Grande-Bretagne et Irlande, 8 (6); Luxembourg, 7 (4); Espagne, 4 (4); Portugal 2 (2); et 1 de chacun des pays suivants : Canada, Grèce, Equateur, Chili, Mexique et Tunisie.

Il y a de plus 87 auditeurs, qui ont obtenu la permission de suivre des cours, ce qui porte l'effectif total à 693 étudiants et auditeurs.

— L'Association suisse pour l'enseignement commercial a siégé à Fribourg les 28 et 29 mai. C'était la IXme assemblée annuelle de la Société; l'objet en était des plus importants.

L'Association a pour président M. le Dr Schärtlin, président de la Société suisse d'assurances sur la vie, à Zurich; pour vice-président, M. Junod, secrétaire fédéral pour l'enseignement commercial, à Berne; pour secrétaire, M. Bernet, directeur de l'Ecole cantonale de commerce de Zurich, et M. Flury, professeur à la même Ecole.

Le Comité a tenu une séance préliminaire à l'hôtel Terminus. M. Flury y a présenté un rapport sur la question de l'enseignement de la correspondance commerciale. Le Comité s'est occupé ensuite des affaires administratives de la Société.

A l'assemblée générale qui a été tenue dans la salle du Grand Conseil, il a été fait lecture d'un rapport du Comité sur les affaires de la Société. Celui-ci a un effectif de 285 membres individuels et 64 membres collectifs. Les ressources financières de l'Association se sont élevées à 4,000 fr. environ, produits par les cotisations. Elles ont été absorbées jusqu'à concurrence de 858 fr. par des allocations en faveur de l'Association internationale pour l'enseignement commercial et de sa *Revue,* des subsides divers, etc. L'Association a donné son appui moral au *Bulletin commercial suisse,* devenu bilingue depuis 1910 et à la *Schweizerische Zeitschrift für kaufmännisches Bildungswesen;* elle s'est occupée de la formation pratique des futurs professeurs de science commerciale.

Sur la proposition de M. Junod, l'assemblée a voté une allocation de 100 fr. en faveur du fonds pour l'achat du domaine de Neuhof, l'ancienne ferme-école de Pestalozzi, qui doit devenir une colonie scolaire. Enfin, l'honorable secrétaire fédéral pour l'enseignement commercial a présenté un rapport étendu sur le projet de création d'un diplôme fédéral d'études commerciales. Voici les conclusions sur lesquelles a roulé la discussion très nourrie qui a suivi cette lecture :

Il est institué par le Département fédéral du Commerce un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce subventionnées par la Confédération ;

Les écoles qui désirent obtenir le diplôme fédéral pour leurs élèves en font la demande au Département du Commerce;

Les règlements et programmes de ces écoles doivent satisfaire aux conditions suivantes :

a) La durée des études est de 3 ans au moins;

b) L'âge minimum de sortie de l'école de commerce est de 18 ans révolus;

c) Les élèves diplômés doivent avoir fréquenté l'école de commerce pendant 3 ans au moins. Exceptionnellement, la durée de la fréquentation de l'école de commerce peut être abaissée à 2 ans pour les élèves dont les études préparatoires sont jugées suffisantes. Elle sera réduite à un an pour les jeunes gens en possession du certificat de maturité d'une école moyenne supérieure (gymnase, lycée, école industrielle) ou d'un titre équivalent ;

d) Le nombre des heures hebdomadaires consacrées à chaque branche d'enseignement ne doit pas être inférieur à celui indiqué dans le programme-type établi par le Département fédéral du Commerce.

L'assemblée a voté le renvoi de ces propositions au Comité de la Société.

Vaud. — L'école de la forêt de Lausanne a commencé le lundi 30 mai dernier sa troisième année d'existence, aux Etavaz (Grand-Mont). Quarante élèves y ont été admis. L'école sera ouverte, sans interruption, jusqu'au commencement du mois de septembre, soit pendant environ cent jours. Mlle Thuillard continuera à en avoir la direction et la responsabilité. L'institution a commencé à fonctionner le 14 mai 1908. Cette année-là, elle comptait 38 élèves; elle en a eu 40 en 1909. Les élèves profitent largement du bon air et d'une nourriture fortifiante. Un air de santé et de vigueur remplace, à la fin de l'exercice, l'air maladif et chétif que les enfants ont au début. L'enseignement est essentiellement intuitif. L'école de la forêt, de Lausanne, a reçu de parents et de nombreux citoyens des marques d'encouragement, qui ont engagé l'autorité scolaire à persévérer dans la voie ouverte. Il a paru, fort justement, que l'institution ne doit pas revêtir le caractère d'une œuvre de bienfaisance et de charité. On y a donc associé les parents dans la mesure de leurs ressources pécuniaires.

Devisée à 5500 fr., la dépense a été en 1909 de 3135 fr. 58, dont 1391 fr. 98 pour l'entretien, 568 fr. 75 pour le transport

des élèves en tramways, chaque jour, de Lausanne aux Etavaz. Le poids des élèves a augmenté en moyenne de 2 kg. La proportion d'hémoglobine a passé de 85 à 100 pour cent.

Secours mutuels du corps enseignant fribourgeois.

L'assemblée générale des membres de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois aura lieu à Fribourg le 18 juin prochain, à 2 h., à la Brasserie Peyer, aussitôt après l'assemblée générale des membres de la Caisse de retraite. Voici les tractanda de l'assemblée : Procès-verbal de la dernière assemblée ; lecture des comptes et du rapport financier pour le dernier exercice ; revision partielle des statuts (art. 15) ; nomination des reviseurs des comptes ; questions éventuelles.

CAISSE DE RETRAITE
des membres du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 18 juin prochain, à 1 h. ½ de l'après-midi, à la Brasserie Peyer, salle du 1er étage, à Fribourg.

TRACTANDA :

1. Nomination du Bureau de l'assemblée.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport administratif du Comité.
4. Approbation des comptes de 1909.
5. Fixation du chiffre de la cotisation pour 1910.
6. Nomination de la Commission examinatrice des comptes.
7. Questions éventuelles et propositions individuelles.

Au nom du Comité :

Le secrétaire, **H. Guillod.**